



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAYS HÔTE



10 JUILLET 2024 : RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE DANS LE LOIRET

**GUIDE DE SÉCURITÉ
POUR LES SPECTATEURS**



PRÉAMBULE

La France se prépare à accueillir du 26 juillet au 11 août les Jeux Olympiques d'été pour la première fois depuis un siècle. Du 28 août au 8 septembre, elle organisera également les premiers Jeux Paralympiques d'été de son histoire.

Temps fort incontournable de cette olympiade, **le Relais de la Flamme** sillonne pendant 69 jours le territoire français (450 villes traversées et 6 territoires ultra marins) jusqu'à la cérémonie d'ouverture à Paris le 26 juillet 2024.

Le mercredi 10 juillet 2024, la Flamme Olympique débutera son parcours dans le Loiret au Malesherbois et terminera sa course à Orléans, pour la cérémonie du chaudron. Cet événement marquera le début de la **grande fête populaire que seront les Jeux**.

La Préfecture du Loiret est responsable de la sécurité et des secours tout au long de cette journée de célébration aux côtés des collectivités impliquées dans le parcours de **la Flamme**.

Le dispositif de sécurité et de secours a fait l'objet de plusieurs mois de travail avec le Conseil départemental du Loiret, les communes du Malesherbois, Sully-sur-Loire, Montargis, Neuville-aux-Bois, Gien, Meung-sur-Loire et Orléans, de Paris 2024 et du service dédié du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, et de la coordination nationale pour la sécurité (CNSJ) des Jeux Olympiques et Paralympiques.

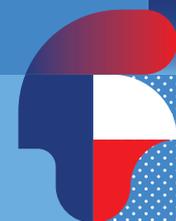
Les services de l'État seront mobilisés pour assurer le bon déroulement du relais et garantir la sécurité de tous pour cette grande fête populaire.



SOMMAIRE

1. **CHIFFRES CLÉS** P 4
2. **LE TRACÉ DE LA FLAMME DANS LE LOIRET** P 5
3. **LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ**.....P 9
4. **LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**.....P 10
5. **LES ÉTAPES DANS LE LOIRET**..... P 12

1. CHIFFRES CLÉS



→ LOIRET

7

communes traversées

20

kilomètres de parcours

2

relais collectifs

100

relayers

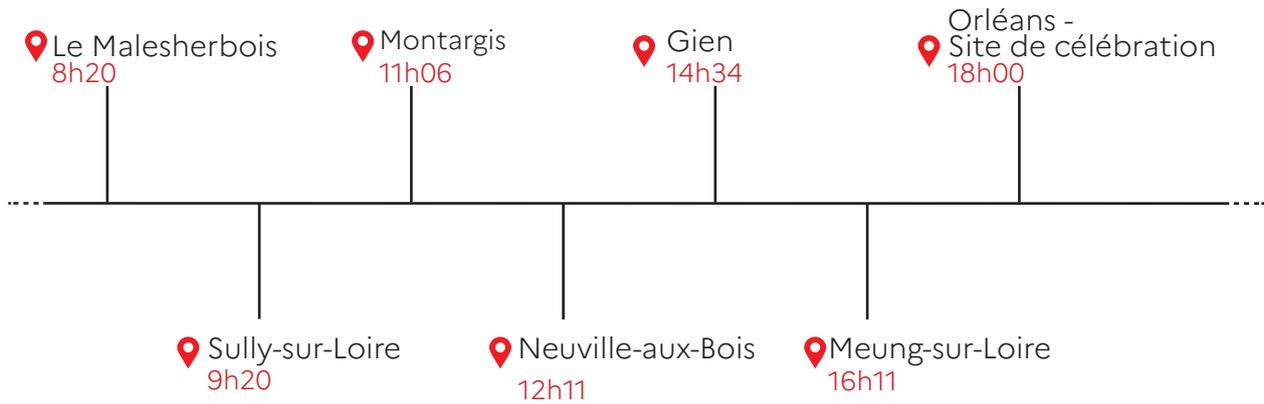
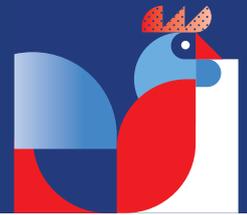


De nombreuses festivités...



2.

LE TRACÉ DU RELAIS DE LA FLAMME DANS LE LOIRET



  **RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE**





→1-LE MALESHERBOIS

8h20 : départ de la flamme

9h02 : arrivée de la flamme

Distance : 2,8 km

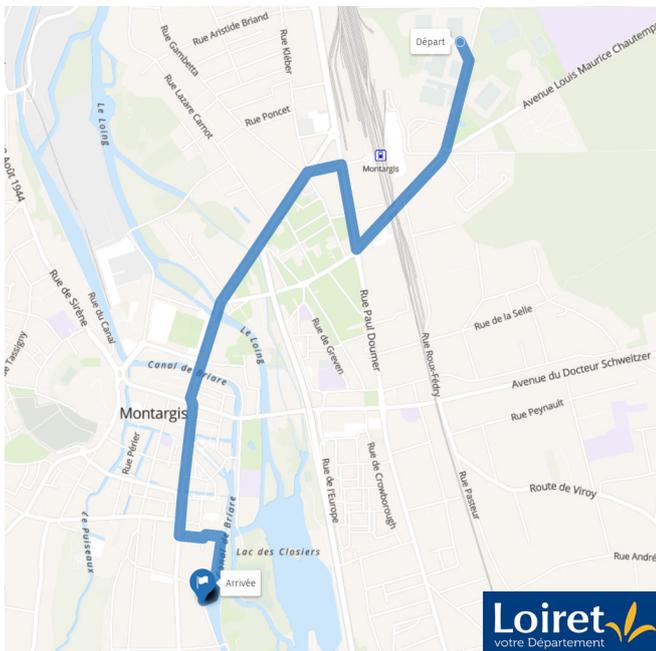


→2-SULLY-SUR-LOIRE

9h20 : départ de la flamme

9h45 : arrivée de la flamme

Distance : 950 m

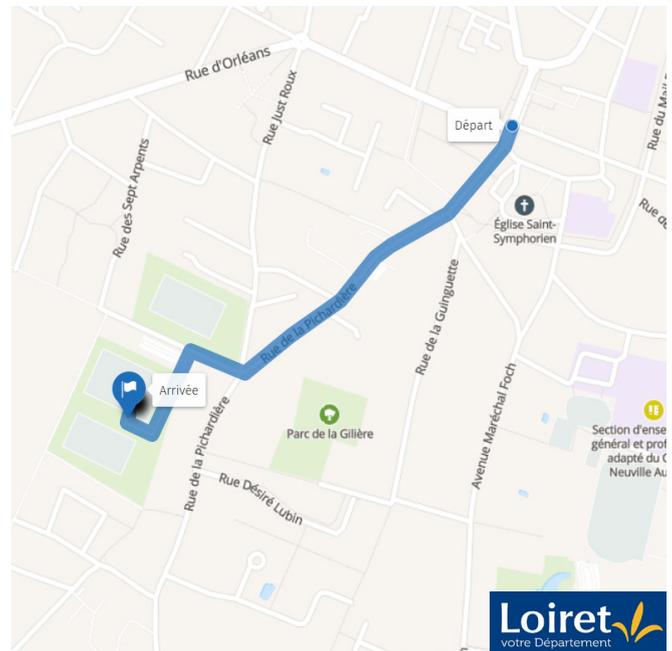


→3-MONTARGIS

11h06 : départ de la flamme

11h56 : arrivée de la flamme

Distance : 3,4 km

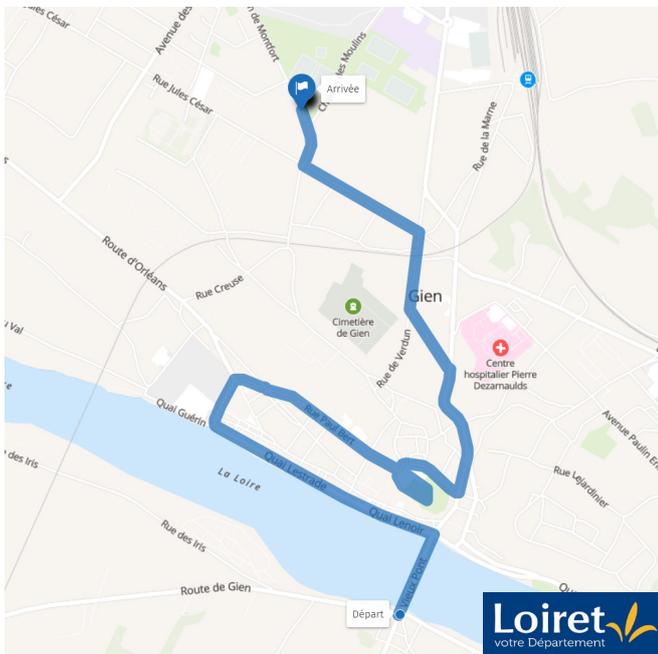


→4-NEUVILLE-AUX-BOIS

12h11 : départ de la flamme

12h36 : arrivée de la flamme

Distance : 800 m



→5-GIEN

14h34 : départ de la flamme

15h40 : arrivée de la flamme

Distance : 4,6 km

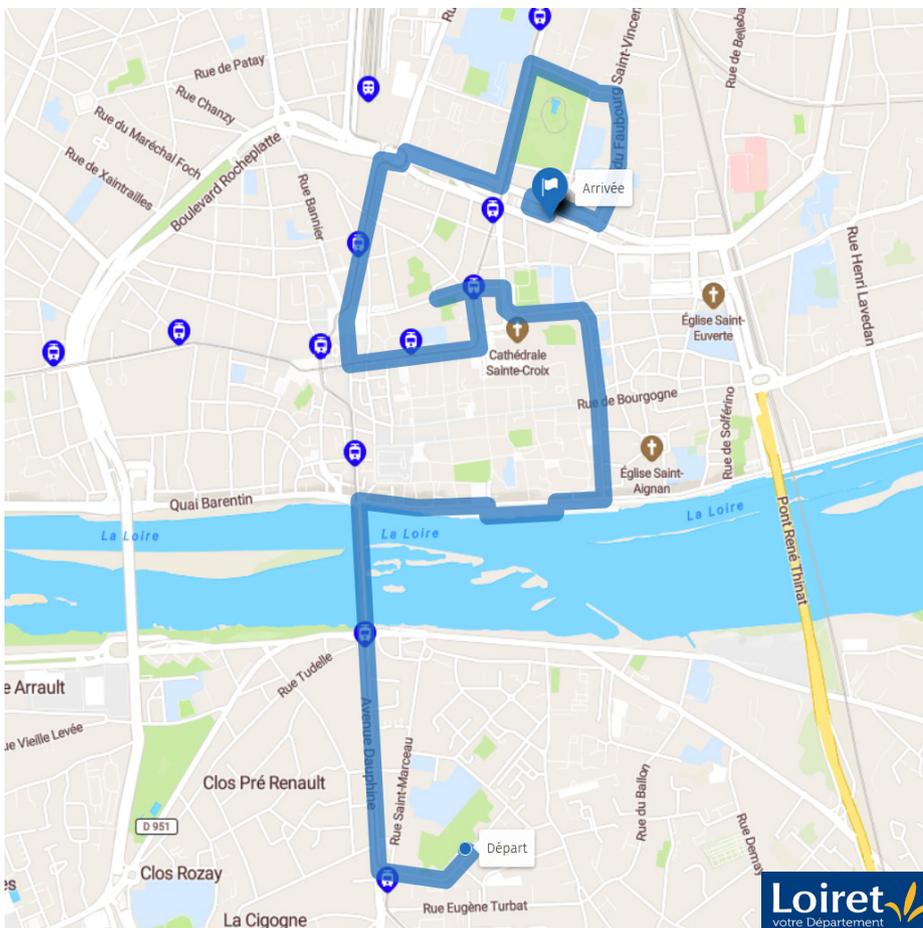


→6-MEUNG-SUR-LOIRE

16h11 : départ de la flamme

16h36 : arrivée de la flamme

Distance : 1,1 km



→7-ORLEANS

18h00 : départ de la flamme

19h20 : arrivée de la flamme

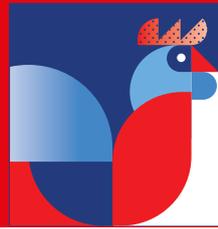
Distance : 6,3 km

Cartographies du Conseil
Départemental du Loiret
à retrouver sur <https://loiret2024.fr>



3.

LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ



Une mobilisation locale hors norme au service de la sécurité du relais

350

policiers et gendarmes mobilisés,
dont 5 unités de forces mobiles

70

sapeurs-pompiers

40

secouristes

20

agents de la préfecture et des
sous-préfectures

300

bénévoles
et agents municipaux

Une gestion de l'événement au plus près du relais

- Coordination du relais **au centre opérationnel départemental**, sous l'autorité de la Préfète : présence préfectorale tout au long de la journée, participation de Paris 2024 et de la CNSJ, participation des forces de sécurité et de secours, de l'ARS, des Armées...
- **7 postes de sécurité**, un dans chacune des communes traversées: présence d'un sous- préfet en amont et pendant le passage de la flamme aux côtés des élus de la commune.

Des mesures destinées à protéger le public et le relais de la flamme

Compte tenu de l'affluence attendue sur le relais de la flamme, et du niveau de la menace terroriste dans notre pays, **Sophie BROCAS, Préfète du Loiret, a pris des mesures d'encadrement de l'événement destinées à protéger le public:**

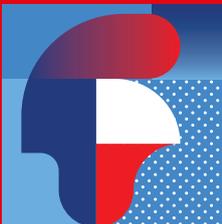
- réglementation temporaire d'achat, de vente, de transport et d'utilisation d'artifices de divertissement, d'articles pyrotechniques, de produits explosifs et précurseurs d'explosifs ainsi que la vente au détail et le transport en récipients de carburants ou tous produits inflammables ou corrosifs du 8 juillet 2024 au 15 juillet 2024
- établissement d'un périmètres de protection à l'occasion de la cérémonie du "Chaudron"
- interdiction de manifestations revendicatives le 10 juillet 2024
- interdiction temporaire de port et de transport sans motif légitime d'armes et d'objets pouvant constituer une arme dans le territoire des communes du Malesherbois, de Montargis, de Gien, d'Orléans, de Sully-sur-Loire, de Neuville-aux-Bois et de Meung-sur Loire du 8 juillet 2024 à 8h00 au 12 juillet 2024 à 8h00
- autorisation de captation, enregistrement et transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs pour les forces de l'ordre en zone gendarmerie

Des moyens spécialisés adaptés aux spécificités du relais dans le Loiret

- La police et la gendarmerie du Loiret sont renforcées par des drones, des équipes de déminage, des équipes cynophiles, de détection d'explosifs et par des moyens nautiques (SDIS).

4

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



→ Sur le bord de la route, je ne traverse pas la chaussée sans vérifier l'arrivée éventuelle de véhicules ou de relayeurs



→ Je ne jette pas mes déchets sur le bord du parcours



→ Les animaux de compagnie sont tenus en laisse



→ Je ne cours pas au côté des relayeurs pour ne pas gêner leur progression



→ Les enfants doivent être surveillés et les plus jeunes tenus par la main



→ Je ne gêne pas le ou les relayeurs pour faire des photos, vidéos ou selfies

LES OBJETS INTERDITS SUR LES VILLAGES ANIMATIONS



Armes, objets tranchants et contendants
Weapons, sharps and blunt objects



Objets roulants
Rolling objects



Contenants
(bouteilles en verre, boissons alcoolisées, aérosols)
Containers
(glass bottles, alcoholic beverages, aerosols)



Objets encombrants (sacs > 70L, casques)
Bulky items (bags 70L, helmets)



Revendications
(bannières politiques, hampes rigide...)
Demands (political banners, rigid poles...)



Electronique (lasers, mégaphones, drones...)
Electronics (lasers, megaphones, drones)



Autres (instruments, animaux domestiques (sauf de service), engins pyrotechniques et explosifs, drogue)
Other (instruments, animals (except service animals), pyrotechnic and explosive device, drugs)

5. LES ÉTAPES DANS LE LOIRET

Etape 1 : LE MALESHERBOIS (8h20 - 9h02)

LE POINT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Le passage du relais de la flamme olympique va impacter la circulation et le stationnement sur tout le parcours et ce, **dès le 9 juillet**.

INTERDICTION SUR TOUT LE PARCOURS :

Concernant le stationnement, il sera formellement interdit de stationner sur l'ensemble du parcours de la flamme olympique **dès le mardi 9 juillet 14h au lendemain 10h**.



PARKINGS SUPPLÉMENTAIRES : 600 PLACES DE STATIONNEMENT

PLACE MAZAGRAN
Le marché du mercredi 10 juillet ne sera pas maintenu, permettant ainsi de libérer totalement la place Mazagran pour du stationnement.

ESPLANADE DU GRAND ÉCRIN

PARKING DE LA FUTURE MAISON DE SANTÉ

CIRCULATION

Il sera formellement interdit de circuler **le mercredi 10 juillet de 6h à 10h**

LES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION :

- Avenue Général de Gaulle
- Avenue Lévis Mirepoix
- Rue du Dr. Boyer
- Rue de la République
- Rue Saint-Martin
- Place du Martroy
- Rue Saint-Eloi
- Rue de Boigneville
- Rue Château-Vignon
- Rue des Collèges.

Le départ de la flamme olympique se fera devant l'entrée du Parc du Château de Malesherbes (Avenue du Général de Gaulle) et prendra fin lors de son arrivée devant le gymnase Alain Mimoun (Rue des Collèges).

Le point sur la circulation et le stationnement

Les modifications de circulation ont été mises en place pour assurer la sécurité de tous et le bon déroulement des animations. Le stationnement sera interdit sur tout le parcours de la flamme olympique à partir du mardi 9 juillet à 14h jusqu'au mercredi 10 juillet à 10h. Des parkings supplémentaires sont prévus.

Le marché du mercredi 10 juillet sera exceptionnellement annulé pour libérer entièrement la place Mazagran. Vous pourrez stationner sur l'esplanade du Grand Ecrin et le parking de la future Maison de Santé (avenue Jean Cocteau).

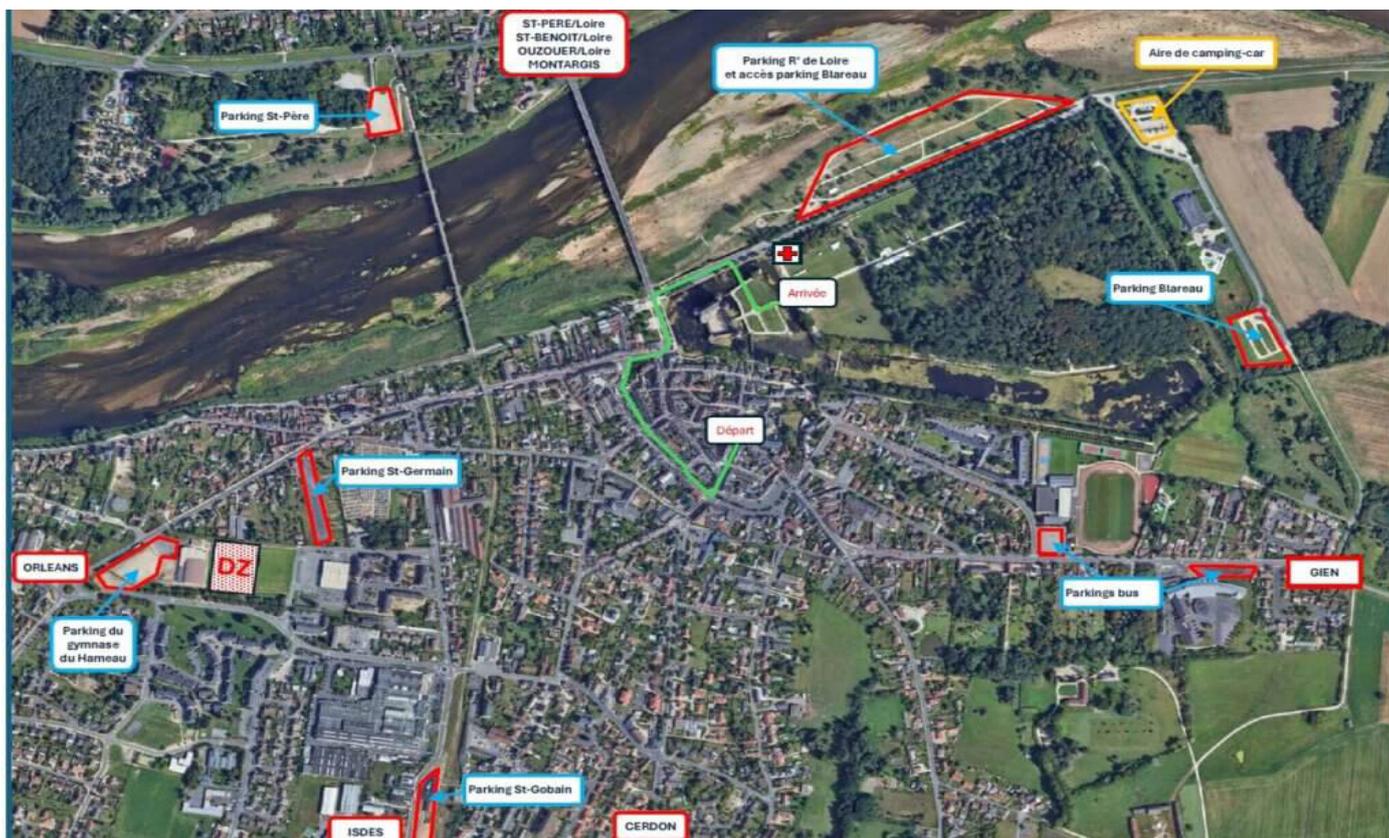
Des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite seront disponibles à proximité de la ligne d'arrivée.

Côté circulation, veuillez noter que la circulation sera interdite sur tout le parcours le mercredi 10 juillet de 6h à 10h.

Retrouvez les arrêtés communaux avec le détail des interdictions de circulation et de stationnement sur <https://www.loiret.gouv.fr/Actualite/10-juillet-2024-relai-de-la-flamme-olympique-dans-le-Loiret>

12
Retrouvez le détail des animations de la journée sur <http://www.ville-lemalesherbois.fr/> et sur <https://loiret2024.fr/>

Etape 2 : SULLY-SUR-LOIRE (9h20 - 9h45)



Départ de la flamme olympique depuis le parvis de la Mairie. Arrivée du Relais de la flamme dans le parc du Château.

Stationnement

A partir du 9 juillet 2024 à 22h jusqu'au 10 juillet 2024 à 12h, le stationnement sera strictement interdit dans lieux suivants pour tous types de véhicules :

- Rue Porte de Sologne
- Place de Gaulle
- Boulevard Jeanne d'Arc
- Rue Porte de Berry
- Rue des Déportés
- Chemin de la Salle Verte
- Place du Pilier
- Place Maurice de Sully

Des parkings sont prévus pour l'événement : Parking Saint-Père-sur-Loire, Parking R' de Loire et accès parking Blareau, Parking Blareau, Parking Saint-Germain, Parking gymnase du Hameau, Parking Route d'Isdes (1970 places au total).

Circulation

La circulation sur les départementales 951 et 948 sera interdite de 8h à 10h pour tous types de véhicules. Pour faciliter l'accès, des déviations et des panneaux de signalisations seront mis en place.

Le pont reliant Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire sera également fermé durant ce même laps de temps.

La circulation sera également interdite de 8h à 10h dans certaines rues de la commune de Sully-sur-Loire :

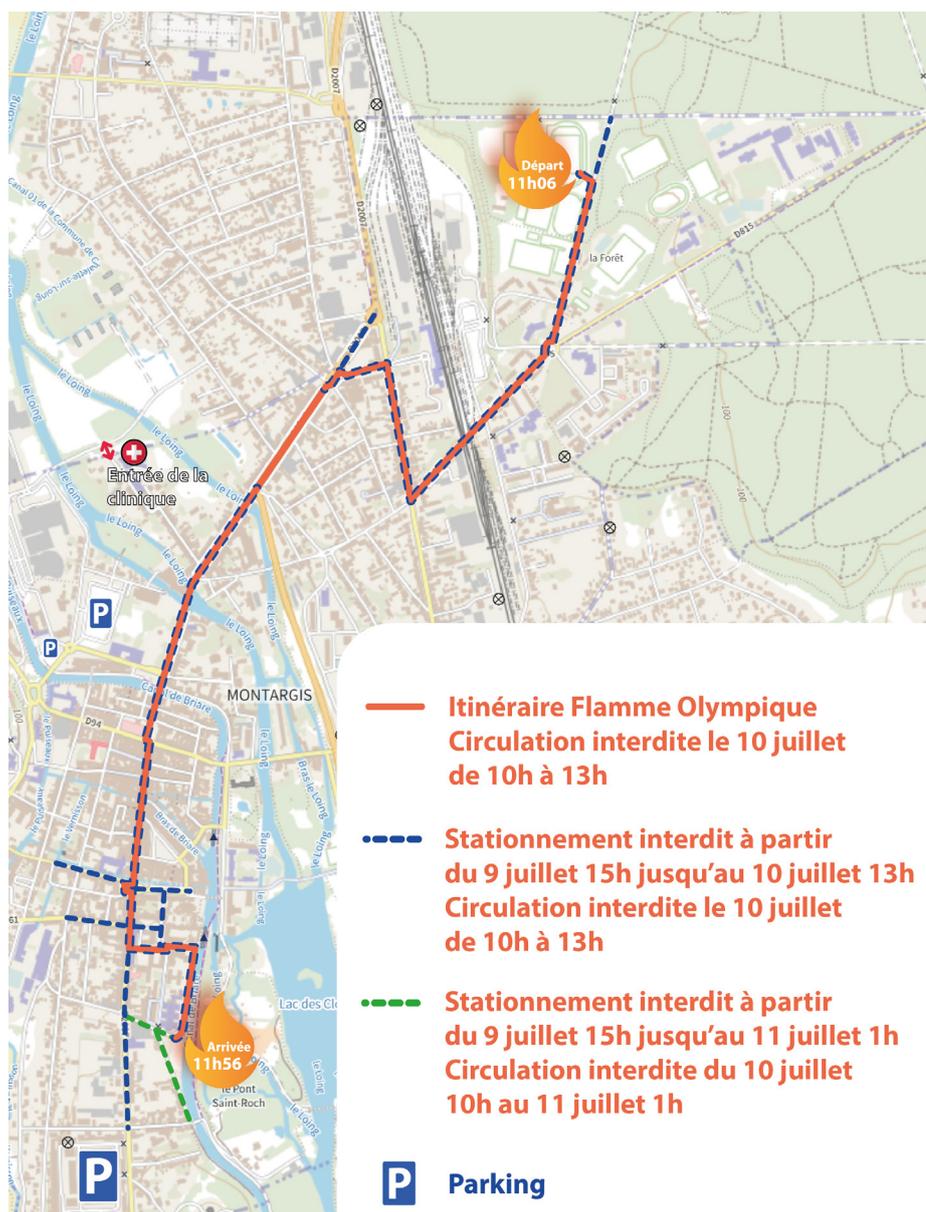
- Rue des Petits Fossés
- Boulevard Jeanne d'Arc
- Boulevard du Champs de Foire
- Rue Porte de Sologne
- Rue du Grand Sully
- Rue Porte de Berry
- Rue de la Blanchisserie
- Rue de la Vieille Prison
- Rue des Ecoles
- Rue du Marché
- Rue des Huiliers
- Rue aux Pommes
- Rue du Puits l'Avoine
- Rue Jean Jaurès
- Rue Porte des Sables
- Rue Maréchal Foch
- Rue des Déportés
- Rue du Bout du Monde
- Rue du Coq
- Chemin de la Salle Verte

Retrouvez les arrêtés communaux avec le détail des interdictions de circulation et de stationnement sur <https://www.loiret.gouv.fr/Actualite/10-juillet-2024-relai-de-la-flamme-olympique-dans-le-Loiret>

Retrouvez le détail des animations de la journée sur <https://www.sully-sur-loire.fr/> et sur <https://loiret2024.fr/>



Etape 3 : MONTARGIS (11h06 - 11h56)



Le passage de la flamme olympique débutera au Stade Champfleuri à Montargis. 3,4 km seront parcouru jusqu'au Port Saint-Roch.

Stationnement

Le stationnement est interdit :
du 9 juillet à 15h, au 10 juillet à 13h, sur les axes suivants :

- Rte Forestière des 7 frères
- Av de Chautemps
- Rue Emile Mengin
- Rue de Nevers
- Av du Gnal de Gaulle
- Blvd Paul Baudin
- Rue Dorée
- Blvd du Chincon
- Pl Victor Hugo
- Blvd des Belles Manières
- Rue Jean Jaurès
- Allée du Dr Gestellier
- Allée G. Dubois et J. Coneuf
- Allée Ange René Ravault
- Allée Gérard Bouche
- Esplanade Tabarly
- Parking Cyrille Robert
- Parking Gymnase du Puisseaux

du 9 juillet à 15h au 11 juillet à 01h sur :

- Rue du Pont Saint Roch

Circulation

La circulation est interdite sur les axes suivants, le 10 juillet de 10h à 13h :

- Rte Forestière des 7 frères
- Av de Chautemps
- Rue Emile Mengin
- Av du Gnal de Gaulle
- Blvd Paul Baudin
- Pl Mirabeau
- Rue Dorée
- Pl Victor Hugo
- Rue Jean Jaurès
- Rue du Dr Gestellier
- Esplanade Tabarly
- Rue Renée de France
- Blvd du Chinchon (de le rue Gambetta à la Pl Victor Hugo)
- Blvd des Belle Manières
- Rue du Moulin à Tan
- Allée Ange René Ravault
- Allée G. Dubois et J. Coneuf
- Av Gaillardin (de la rue Gambetta à la rue Jean Jaurès)

du 10 juillet à 10h au 11 juillet à 01h sur :

- Rue du Pont Saint Roch

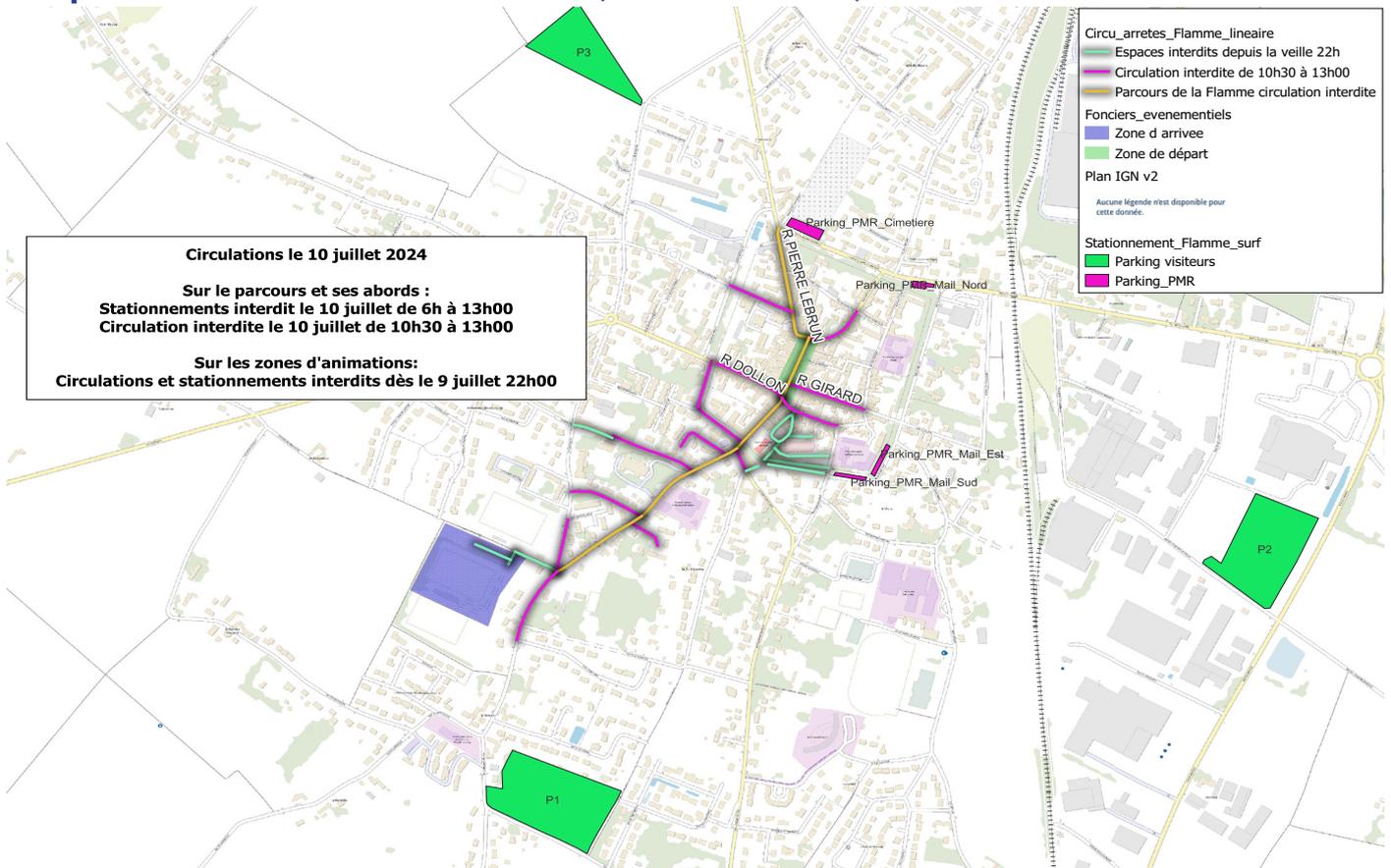
Déviations

Contournement par le Sud → D 2060 puis D 2007

Contournement par l'Est → Via la D 973 (de Paucourt jusqu'au rond point de la CRF)

Retrouvez les arrêtés communaux avec le détail des interdictions de circulation et de stationnement sur <https://www.loiret.gouv.fr/Actualite/10-juillet-2024-relai-de-la-flamme-olympique-dans-le-Loiret>

Etape 4 : NEUVILLE-AUX-BOIS (12h11 - 12h36)



Le départ de la flamme olympique se fera depuis la place Général Leclerc et prendra fin lors de son arrivée au Stade Neuville Sports Football.

Circulation

Circulation interdite de 10h30 à 13h :

- Rue Pierre Lebrun
- Rue Martin Duplessis (tronçon Place / Maré-chaux)
- Place Général Leclerc
- Rue Dollon
- Rue Saint Jacques
- Rue Félix Desnoyers
- Rue de la Pichardière (jusqu'à la rue Désiré Lubin)

- Rue Just Roux (à l'approche du stade)
- Chemin des Proulaines (Accès et parking du stade)
- Rue Girard
- Allée Renée Cassin (sauf véhicules autorisés)
- Clos des Vignes (sauf riverain)
- Cité de la Pichardière (sauf riverain)

Stationnement

Le mercredi 10 juillet 2024 :

Stationnement interdit avec enlèvement de véhicules à partir de 6h jusqu'à 13h :

- Rue Pierre Lebrun
- Rue Martin Duplessis (tronçon Place / Maré-chaux)
- Place Général Leclerc
- Rue Dollon
- Rue Saint Jacques
- Rue Félix Desnoyers
- Rue de la Pichardière (jusqu'à la rue Désiré Lubin)

- Rue Just Roux (à l'approche du stade)
- Chemin des Proulaines (Accès et parking du stade)
- Rue Girard
- Allée Renée Cassin (sauf véhicules autorisés)
- Clos des Vignes (sauf riverain)
- Cité de la Pichardière (sauf riverain)

Retrouvez les arrêtés communaux avec le détail des interdictions de circulation et de stationnement sur <https://www.loiret.gouv.fr/Actualite/10-juillet-2024-relai-de-la-flamme-olympique-dans-le-Loiret>

Etape 5 : GIEN (14h34 - 15h40)

NAVETTES :
Parking Ouiry > Plaine des sports, toutes les 10 min.
De 10h à 11h45
et de 16h à 18h.

Parcours de la Flamme Olympique
Départ : 14h25 - place du Maréchal Foch
Arrivée : 15h33 - chemin de Montfort

Villages sportifs

- 1 Route d'Orléans, déviation via rue Riaudine
- 2 Contournement de l'avenue Wilson via rue de l'Yser
- 3 Accès au centre commercial via rue de l'usine à gaz
- 4 Contournement du Centre-ville via rue de la Loire ou rue Lejardinier
- 5 Contournement de la zone du départ via rue des Cascons ou rue André Cunion (véhicules légers)

CIRCULATION
ZONE DÉPART :
circulation interdite de 11h à 16h30.
RESTE DU PARCOURS :
circulation interdite de 12h à 16h30.
Durant cette période, l'hyper-centre sera inaccessible à tous véhicules.

STATIONNEMENT
Interdiction de stationnement sur l'ensemble du parcours du 9 juillet - 20h au 10 juillet - 16h30.
P Parkings : Maison pour tous - rue des Tulipes, Maison des associations - rue Paulin Enfert, rue de la Loire, avenue des Boulards, Gymnase Paul Bert*, place de la Victoire*, chemin du Val, esplanade M. le Noury, Salle Ouiry, parking de la Gare, rue Jules César et parking du Stade nautique.
***** Parking PMR* : place de la Victoire
*Attention accès à ces parkings impossible à partir de 12h.

DÉTAILS :
Arrêté n° 2024-483
Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement.

ANIMATIONS :
D > La boîte à musique
A > Harmonie de Coullons

Le départ de la flamme olympique se fera place du maréchal Foch. Le parcours se terminera chemin de Montfort.

Stationnement

Interdiction de stationnement sur l'ensemble du parcours du 9 juillet à partir de 20h et jusqu'au 10 juillet 16h30.

Parkings : Maison pour tous, rue des Tulipes, Maison des associations, rue Paulin Enfert, rue de la Loire, avenue des Boulards, Gymnase Paul Bert*, place de la Victoire*, chemin du Val, esplanade M. le Noury, salle Culry, parking de la Gare, rue Jules César et parking du Stade nautique.

Parking PMR* : place de la Vitoire

*Attention accès à ces parkings impossible à partir de 12h

Circulation

Zone de départ : circulation interdite de 11h à 16h30

Reste du parcours : circulation interdite de 12h à 16h30. Durant cette période, l'hyper-centre sera inaccessible à tous véhicules.

Déviations

Sens Orléans-Briare-Montargis-Bourges : rue de Riaudine, avenue des Montoires

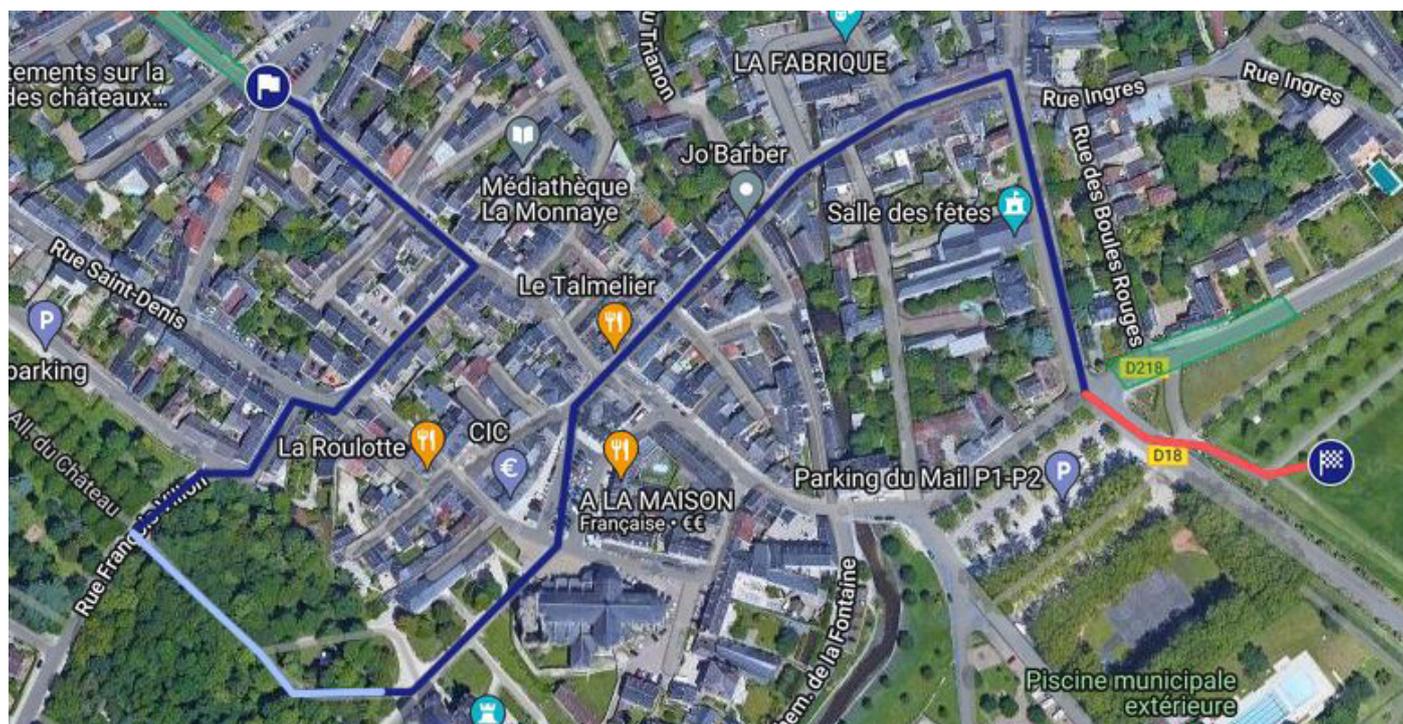
Sens Briare-Orléans-Bourges-Montargis : rue de la Loire, rue Jean Moulin, rue Pauline Enfert, rue de Montbricon et chemin des Alix

Sens Giens Ouest-Auchan : Route d'Orléans, Rue de l'Abattoir et rue de l'usine à Gaz pour accéder au parking d'Auchan

Sens Quai Joffre - Giens Nord : quai joffre, rue V. Hugo, rue Lejardinier et rue de Montbricon

Retrouvez les arrêtés communaux avec le détail des interdictions de circulation et de stationnement sur <https://www.loiret.gouv.fr/Actualite/10-juillet-2024-relai-de-la-flamme-olympique-dans-le-Loiret>

Etape 6 : MEUNG-SUR-LOIRE (16h11 - 16h36)



Pour suivre le passage de la flamme olympique dans la ville de Meung-sur-Loire, rendez-vous à 16h35 Porte d'Amont pour parcourir 1,10 km et arriver Quai de Loire à 16h55.

Stationnement

Les rues et places suivantes sont interdites au stationnement le 10 juillet de 10h à 19h :

- Rue du Pont
- Rue des Boules rouges
- Rue E. Troulet
- Rue des Cordeliers (de l'imp des Cordeliers et la rue du Pont)
- Rue Pte d'Amont
- Pl du Martroi
- Pl du Rempart
- Pl du Maupas

Circulation

La circulation sera interdite de 14h30 à 17h30 le 10 juillet sur :

- RD 18 Pont de la Loire, sauf PMR pour l'accès aux parkings B Quai du Mail
- Rue des Cordeliers
- Quai du Mail
- Rue Ingres (de la rue Saint Jean à la Rue du Pont)
- Rue des Boules Rouges
- Rue du Pont (dans le sens Nord-Sud)

Et de 14h à 19h :

- | | | | |
|--------------------------|--|--|--|
| - Pl du Maupas | rue Saint Nicolas à la rue du Filoir) | Jehan de Meung) | Pin |
| - Venelle Saint Denis | - Rue du Filoir (de la rue Saint Denis à la rue François Villon) | - Rue du Pont (dans le sens Sud-Nord) | - Imp Château Gaillard |
| - Rue Porte d'Amont | - Rue François Villon (de la rue du Filoir à l'allée du Château) | - Rue Emmanuel Troulet (de la rue du Docteur Henri Michel à la rue Jehan de Meung) | - Rue des remparts |
| - Imp Bassada | - Pl et rue du Martroi | - Rue Saint Nicolas | - Rue du Dr Albert Veillard |
| - Imp de la Mardelle | - Rue Jehan de Meung (de la rue du Dr Henri Michel à la rue | - Rue Porte Guinard | - Rue des Mauves (de la rue Jehan de Meung à l'angle du parking « cour des meuniers ») |
| - Rue Puit Chauveau | | - Imp Saint Michel | |
| - Imp de la Providence | | - Imp du Château | |
| - Rue de la Chaulerie | | - Rue et imp Pomme de | |
| - Rue du Pont Branlant | | | |
| - Rue Jean Morin | | | |
| - Pl du Rempart | | | |
| - Rue Saint Denis (de la | | | |

Retrouvez les arrêtés communaux avec le détail des interdictions de circulation et de stationnement sur <https://www.loiret.gouv.fr/Actualite/10-juillet-2024-relai-de-la-flamme-olympique-dans-le-Loiret>

Etape 7 : ORLEANS - site de célébration (18h00 - 19h20)



La flamme olympique terminera son parcours à Orléans. Son passage débutera à 17h30 au parc Léon-Chenault jusqu'au boulevard Alexandre-Martin. Le parcours se clôturera par la cérémonie d'allumage du chaudron, sur le site de célébration, situé Boulevard Alexandre-Martin, aux alentours de 19h30. Le site de célébration sera ouvert de 15h30 et fermera ses portes à 19h45.

Transports en commun

Les lignes A et B du tramway seront perturbées de 17h à 19h environ.

Les lignes de bus 2, 3, 4, 5, 6, 7, 25, 40, 41, O, seront également perturbées toute la journée jusqu'à la fin de service.

Se renseigner sur <https://www.tao-mobilites.fr/fr/>

Stationnement

Stationnement interdit du 9 juillet à partir de 22h00 jusqu'au 11 juillet à 02h00 sur :

- le boulevard Alexandre-Martin : sur le parking derrière le monument de la Victoire, de la rue Saint-Martin du Mail jusqu'à la rue Porte Saint-Vincent, sur la totalité du parking.
- le boulevard Pierre Segelle : sur la totalité du parking, de la rue de la Manufacture jusqu'à la rue du Faubourg Saint-Vincent, y compris sur la contre allée située entre le n°2 et le n°18.

Stationnement interdit le 10 juillet de 08h00 à 20h00

- avenue Saint-Fiacre, de l'avenue Edmond Michelet jusqu'à la rue Marcel Chaubaron
- avenue Alain Savary
- avenue Dauphine, de l'avenue Alain Savary jusqu'au pont George V
- rue Fernand Rabier, de la rue Dupanloup jusqu'à la rue Paul Fourche
- rue Paul Fourche
- place de l'Etape
- rue d'Escures, de la place de l'Etape jusqu'au n°11
- place Sainte-Croix, côté Nord

- rue Royale, de la place du Martroi jusqu'à la rue Jeanne d'Arc
- boulevard Alexandre Martin, de la rue Eugene Vignat jusqu'à la rue Albert 1er
- rue Eugene Vignat, du boulevard Alexandre Martin jusqu'à la rue Pierre 1er de Serbie
- rue Pierre 1er de Serbie jusqu'à la rue de La Claye
- rue du Faubourg Saint-Vincent, de la rue Pierre 1er de Serbie jusqu'au boulevard Alexandre Martin

Circulation

Le mardi 9 juillet circulation interdite à partir de 20h sur le boulevard Alexandre-Martin.

Le 10 juillet interdiction d'accès de 18h00 à 18h30 :

- rue d'Albert
- rue au Lin
- rue du Petit Puits
- rue de l'Empereur
- rue des Bouchers
- rue du Guichet de Moi
- rue des Africains
- rue des Tanneurs

Le 10 juillet interdiction d'accès de 18h30 à 19h00 :

- rue Parise
- rue Saint-Eloi
- rue des Pastoureaux
- rue de la Vieille Monnaie
- place de la République

Le 10 juillet circulation interdite de 15h00 à 20h00 :

- avenue Saint-Fiacre, de l'avenue Edmond Michelet jusqu'à l'avenue Alain Savary
- avenue Alain Savary
- boulevard Alexandre Martin, côté Nord de la rue Eugene Vignat jusqu'à la rue Albert 1er
- avenue Dauphine, de l'avenue Alain Savary jusqu'au pont George V

Le 10 juillet circulation interdite entre 17h00 et 20h00 :

- avenue Saint-Fiacre, de l'avenue Edmond Michelet jusqu'à l'avenue Alain Savary
- avenue Alain Savary
- avenue Dauphine, de l'avenue Alain Savary jusqu'au pont George V
- pont George V
- quai du chatelet
- rue de la Tour Neuve
- Rue du Bourdon Blanc, de la rue de Bourgogne jusqu'à la rue Dupanloup
- rue Dupanloup
- rue Fernand Rabier, de la rue Dupanloup jusqu'à la rue Paul Fourche
- rue Paul Fourche
- place de l'Etape
- place Sainte-Croix
- rue Jeanne d'Arc, de la place Sainte-Croix

- jusqu'à la rue Royale
- rue Royal, de la rue Jeanne d'Arc jusqu'à la place du Martroi
- rue de la République
- boulevard Alexandre Martin, de la rue de la République jusqu'à la rue Albert 1er
- boulevard Alexandre Martin, de la rue Eugene Vignat jusqu'à la rue Albert 1er
- rue Eugene Vignat, du boulevard Alexandre Martin jusqu'à la rue Pierre 1er de Serbie
- rue Pierre 1er de Serbie
- rue du Faubourg Saint-Vincent, de la rue Pierre 1er de Serbie jusqu'au boulevard Alexandre Martin
- boulevard Alexandre Martin, de la rue Faubourg Saint-Vincent jusqu'à l'avenue du Général Duportail

Retrouvez les arrêtés communaux avec le détail des interdictions de circulation et de stationnement sur <https://www.loiret.gouv.fr/Actualite/10-juillet-2024-relai-de-la-flamme-olympique-dans-le-Loiret>

Retrouvez le détail des animations de la journée sur <https://www.orleans-metropole.fr/> et sur <https://loiret2024.fr/>





PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACTS

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

181 Rue de Bourgogne, 45000 Orléans
02 38 91 45 45

Conseil Départemental du Loiret

32 Avenue Jean Zay, 45000 Orléans
02 38 25 45 45

Mairie de Le Malesherbois

Place de l'Hôtel-de-ville, 45330 Le Malesherbois
02 38 34 85 36

Mairie de Sully-sur-Loire

31 Place Maurice de Sully, 45600 Sully-sur-Loire
02 38 36 20 08

Mairie de Montargis

6 Rue Gambetta, 45200 Montargis
02 38 95 10 00

Mairie de Neuville-aux-Bois

8 Rue Félix Desnoyers, 45170 Neuville-aux-Bois
02 38 75 52 22

Mairie de Gien

3 Chemin de Montfort, 45500 Gien
02 38 29 80 00

Mairie de Meung-sur-Loire

32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire
02 38 46 94 94

Mairie d'Orléans

1 Place de l'Étape, 45040 Orléans
02 38 79 22 22

